

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 juin 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 043-3927/18/BM

■ Société Aéroport Marseille Provence - Conclusion d'un pacte d'actionnaires MET 18/7793/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'Etat envisage de privatiser l'aéroport de Marseille Provence, par la vente des parts qu'il détient dans la société de gestion aéroportuaire représentant 60% du capital.

Compte tenu de l'importance de l'aéroport pour le développement de la Provence, les actionnaires territoriaux (Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille Provence, Aix Marseille Métropole, Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et Ville de Vitrolles) souhaitent faire converger leurs efforts pour que cette privatisation serve au mieux les intérêts du territoire.

Un « pacte d'actionnaires » destiné à défendre les intérêts de ces actionnaires et précisant les conditions de cette convergence a été élaboré et sera soumis au vote des assemblées de chacune des collectivités concernées.

Pour produire tous ses effets, ce pacte est couvert par une stricte confidentialité.

Il vous est aujourd'hui proposé d'en approuver la conclusion et d'autoriser sa signature.

Ce rapport ne comporte pas d'incidence financière.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

Signé le 28 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 24 juillet 2018

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN009-11/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La volonté des actionnaires territoriaux de peser dans le processus de décision de la privatisation de l'Aéroport Marseille Provence et de contribuer à la mise en œuvre du Plan Stratégique en vigueur de la SA AMP,
- Leur souhait de défendre leurs intérêts d'actionnaires minoritaires et, dans le respect des dispositions nationales et communautaires applicables, d'organiser par un pacte d'actionnaires leurs relations en tant qu'actionnaires sur différents sujets dans le cadre du processus de privatisation.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la conclusion du pacte d'actionnaires de la Sa Aéroport Marseille Provence.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tous les documents y afférent.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Développement des entreprises,
Zones d'activités, Commerce et Artisanat

Gérard GAZAY